

Pourquoi bloquer les instances de l'UM2 ?

La présidence de l'Université Montpellier 2 s'étonne de ne pas avoir la confiance de ses personnels. Pourtant, les décisions récentes de l'équipe de direction et de certains conseils s'écartent clairement des revendications de la communauté universitaire.

En voici 3 exemples concrets :

• Les chaires Université/Organisme

Le 28 janvier 2009, sous la pression des motions votées dans les conseils et dans les composantes¹ et d'une pétition locale², le CA de l'Université accepte de faire remonter au Ministère une campagne d'emplois enseignants-chercheurs sans chaires université-organismes, et adopte une motion floue évoquant un examen au cas par cas. Rappelons que ces chaires sont l'un des outils de démantèlement des organismes de recherche, supprimant 90 emplois par an au CNRS, et introduisent dans l'université des disparités très fortes entre enseignants-chercheurs.

Le 26 février 2009, la liste des chaires de l'UM2 est adoptée par le CA. **8 chaires sont publiées par le ministère, ce qui nous place au premier rang français**, ex aequo avec l'Université J. Fourier de Grenoble ! Belle performance !

Ces 8 chaires seraient-elles arrivées spontanément, sans un intense lobbying de l'équipe de direction ? Celle-ci sait visiblement profiter de la mise en compétition des universités.

Notre université est-elle prête à refuser de mettre en place les comités de sélection mixtes pour ces postes et à marquer ainsi un refus clair de ce dispositif, comme voté par les CA de Paris 6 et Paris 11 ?

• La modulation des services des nouveaux recrutés

Le conseil scientifique de l'UM2 du 6 janvier 2009 a adopté un dispositif visant à mettre en place avant l'heure un allègement des services des maîtres de conférence nouvellement recrutés. L'intention est louable, mais les revendications du mouvement actuel sont claires : un allègement ne doit se faire qu'avec des règles communes à toutes les universités pour ne pas aggraver les disparités entre établissements; les moyens nécessaires doivent y être associés, pour ne pas alourdir le service d'autres enseignants-chercheurs ou avoir recours de manière excessive aux vacances et aux personnels précaires.

L'objectif du CS, qui vient de relancer les directeurs de départements et de laboratoires, est tout autre : recenser les enseignants-chercheurs et chercheurs susceptibles de faire des heures supplémentaires, pour compenser les décharges décidées pour les jeunes recrutés **mais aussi et surtout celles associées aux chaires université-organisme** ! Rappelons par exemple que dans le département Biologie-Environnement de la Faculté des Sciences, déjà en sous-effectif (1000 heures supplémentaires chaque année), les 3 chaires pressenties se traduiront par la perte de 2 services complets d'enseignement (400h). Et certains de proposer pour combler les déficits d'heures, des mesures ignorant les besoins en qualité d'encadrement et en cohérence pédagogique.

• Les compétences élargies et leurs conséquences sur la campagne BIATOSS

Votée lors du CA du 12 février 2009, la campagne d'emploi des BIATOSS a été marquée par un fort investissement dans les services administratifs, aux dépens des postes opérationnels qui permettent de faire fonctionner composantes, départements et laboratoires. C'est la conséquence

1 Motion contre les chaires votée en CEVU, Conseil de la Faculté des Sciences, et par plusieurs conseils de pôles

2 Pétition <http://stop-les-chaieres.c.la/>, signée par 530 membres du personnel de l'UM2

directe de la LRU, qui transfère des compétences auparavant dévolues au ministère sans procurer les postes nécessaires. L'université pourrait cependant s'appuyer sur le récent audit de ses services par le ministère, pour demander au ministère les créations de postes nécessaires à son bon fonctionnement.

Mais ces décisions s'inscrivent dans la volonté forte de l'équipe de direction de demander les compétences élargies de la LRU³, bien avant les 5 années permises par la loi pour y passer. Cette volonté n'a d'ailleurs pas été démentie par la présidente D. Hérin devant l'AG du 26 février, qui l'a interpellée plusieurs fois sur cette question.

Notre université, jusqu'ici très bon élève aux yeux du ministère et à l'avant-garde de l'application de la LRU, est-elle prête à repousser à plus tard ces compétences élargies ?

Une stratégie d'avant-garde qui fait le jeu du ministère

Sur ces trois points, l'attitude de la direction est analogue : mettre en place, avant même la parution des textes et décrets, tous les outils qui leur sont nécessaires, sans attendre de connaître les éventuels reculs du ministère suite à notre mobilisation. Cette stratégie d'avant-garde permet au ministère, s'appuyant sur la CPU, de mettre en place sa politique sans complexes, prenant exemple sur « les bons élèves » comme par exemple l'Université de Strasbourg. Et bientôt la nôtre, alors que d'autres universités, et non des moindres, ont affirmé haut et fort leur désaccord sur cette politique et l'ont prouvé en refusant d'en mettre en place les principaux dispositifs.

Bloquons les conseils centraux de l'université cette semaine.

- Mardi 10 mars, 14h (Polytech) :
Comité Technique Paritaire (CTP)
- Jeudi 12 mars, 14h, Salle des Actes, Bâtiment 7 :
Conseil des Études et de la Vie Universitaire (CEVU)
- Vendredi 13 mars, 8h30, Salle des Actes, Bâtiment 7 :
Conseil d'Administration (CA)
- Vendredi 13 mars, 14h, Bâtiment 7 :
Commission Systèmes Informatiques (CSI)

Le Comité de Mobilisation Université Montpellier 2
FSU (SNESUP-UM2, SNCS), CGT (UM2, SNTRS), SOLIDAIRES (Sud-éducation, Sud-étudiant et Sud-Recherche-ESPT), UNEF, SLR, SLU et non syndiqués.

³ Pour mieux connaître les conséquences de ces compétences élargies, l'expérience de l'université de Troyes :
<http://www.sauvonsluniversite.com/spip.php?article1969>